

# CONVENTION DE REVITALISATION UPM

## Aides aux Entreprises pour la création d'emplois

Dans le cadre de la revitalisation UPM à Docelles, il est possible pour les entreprises de solliciter une aide maximale de 5 000 € par emploi durable créé (CDD de + de 6 mois ou CDI).

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Vous êtes une PME dans l'un de ces secteurs d'activité : industrie, service à l'industrie, artisanat, commerce/services, tourisme,
- Vous avez ou vous allez créer des emplois (les emplois déjà créés sont comptabilisés à partir du 28/10/2014). L'emploi du dirigeant peut être comptabilisé s'il s'agit d'une création d'entreprise. Les emplois maintenus dans le cadre d'une reprise d'entreprise sont éligibles.

**Si vous avez un projet de création d'emploi(s) dans les 2 années à venir, prenez rapidement contact.**

**Des permanences sont organisées régulièrement pour accompagner les porteurs de projets sur ces aides.**

Lieu : Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges - 4 rue de la 36è Division US  
88600 BRUYERES

### Contacts :

Audrey THIEBAUT (CCB2V) - 03 29 57 35 78  
a.thiebaut@cc-bruyeres.fr

ou Olivier DEMURE (Cabinet BPI) - 06 09 11 49 23  
olivier.demure@bpi-group.com